



Place de la Mairie-26120 MALISSARD

Direction Générale Tél. 04 75 85 22 00

contact.accueil@malissard.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS du CONSEIL  
MUNICIPAL de MALISSARD**  
Nombre de conseillers en exercice : 23  
Date de Convocation : 27 / 02 / 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de Malissard, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc VALLA, Maire.

**Présent.e.s :** JM VALLA, JM SOUCIET, L. BLANDIN JOUBERT, L. BARRAL, I. BLASSENAC, P. ALBOUSSIÈRE, F. BRES-DUFOUR, E. CHALÉAT, S. DUPRET, Y. ESCOFFIER, C. FERREIRA VALLA, N. FERREIRA, F. GAILLARD, G. JOURDAN, F. ESPOSITO, S. MAITRE.

**Absent ayant donné procuration :** C. COUR à P. ALBOUSSIÈRE, L. JOUD à L. BLANDIN JOUBERT, M. MEITER à F. GAILLARD.

**Absent.e.s :** L. DUSSERT, W. GILHARD, L. ROUVEYROL, E. BARSCZUS.

Pascal ABOUSSIÈRE est nommé en tant que secrétaire de séance.

## **07.2024 CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR CONSTRUCTION D'UN LOCAL COMMERCIAL**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune conduit depuis plusieurs mois une réflexion sur l'avenir du commerce sur son territoire, et notamment sur les moyens de pérenniser une offre multi-services en la rendant plus attractive pour les habitants.

La Commune réfléchit aux modalités de gestion sous la forme d'un bail commercial et envisage de soumettre à la TVA son activité de locations de locaux nus à usage commercial en individualisant cette activité dans le cadre d'un budget annexe, relatif à un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Ainsi les opérations comptables de construction et d'exploitation de ce bâtiment doivent être retracées dans un budget annexe destiné à « isoler » l'opération pour la rendre parfaitement « lisible ».

Ce budget doit donc retracer l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes à l'activité, et s'équilibrer en dépenses et en recettes.

Pour ce type de budget, l'instruction budgétaire et comptable M4 doit être utilisée (applicable aux SPIC) et le budget sera assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

L'assujettissement à la TVA signifie que les opérations budgétaires et comptables seront prévues et réalisées en valeur hors taxe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un budget annexe « Local commercial » avec assujettissement à la TVA et appliquant la nomenclature M4.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

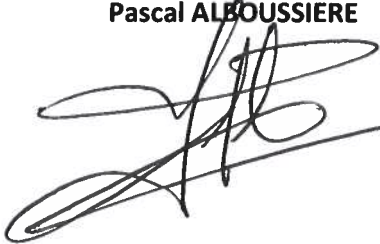
VU l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

CONSIDÉRANT la volonté de maintenir une offre de commerce de qualité sur le territoire communal ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :**

- **d'APPROUVER** la création d'un budget annexe local commercial au budget principal de la Commune, équilibré en recettes et en dépenses, relevant de la nomenclature M4 et assujetti à la TVA
- **de DÉNOMMER** ce budget annexe « Local commercial »
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès des services fiscaux l'assujettissement à la TVA de ce budget
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce nouveau budget, et notamment la demande d'un numéro SIRET
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération

**Le secrétaire de séance,  
Pascal ALBOUSSIÈRE**



**Le Maire,  
Jean-Marc VALLA**



Ainsi fait et délibéré, à Malissard, les jours, mois et an susdits,

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE -2 place de Verdun-BP 1135- 38022 GRENOBLE Cedex-. En application du décret n° 2018-251 du 06 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).